

## Vue d'ensemble

Les informations suivantes vous donnent un aperçu rapide des contenus ajoutés, supprimés ou modifiés et vous informent sur les raisons ayant conduit à ces changements.

Dans les domaines Génie civil, Bâtiment et Installations les chapitres suivants sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique:

### Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

- 181 F/21 Aménagements extérieurs
- 183 F/21 Clôtures et portails

### Nouvelles publications Génie civil

- 213 F/21 Travaux hydrauliques

### Nouvelles publications Bâtiment

- 315 F/21 Construction préfabriquée en béton et en maçonnerie
- 742 F/21 Ascenseurs standard pour immeubles d'habitation
- 743 F/21 Ascenseurs pour immeubles commerciaux, hôtels et hôpitaux
- 744 F/21 Ascenseurs de charge
- 745 F/21 Petits monte-charge

### Nouvelles publications Installations

- 451 F/21 Chauffage: Production de chaleur\*
- 452 F/21 Chauffage: Emission de chaleur\*
- 453 F/21 Chauffage: Tuyauterie\*
- 454 F/21 Installations de chauffage: Appareils, robinetterie
- 524 F/21 Systèmes de distribution et de câblage\*
- 581 F/21 BIM: Parties d'inst. à courant fort pour bât. utilitaires\*
- 582 F/21 BIM: Parties d'inst. à courant faible pour bât. utilitaires\*
- 587 F/21 BIM: Parties d'inst. à courant fort pour bât. d'habitation\*
- 588 F/21 BIM: Parties d'inst. à courant faible pour bât. d'habitation\*

\* uniquement sous forme électronique

### Informations générales

- 1003F/21 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés
- 1026F/21 Liaisons avec le CAN

### Autres nouveautés

- Code des coûts de construction Bâtiment par éléments eCCC-bât
- Complément à l'eCCC-Bât
- werk-material.online

## Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

### CAN 181 Aménagements extérieurs

La dernière révision complète de ce chapitre remontait à 2007. En 2013, seules les règles de métré et les conditions de rémunération avaient été modifiées. Une révision fondamentale était nécessaire en raison des nouvelles normes (SIA 318 «Aménagements extérieurs», SIA 312 «Végétalisation de toitures», SN 592 000 «Installations pour évacuation des eaux des biens-fonds – Conception et exécution»), des fiches techniques concernant les raccordements et les étanchéités ainsi que de la nouvelle ordonnance sur les déchets OLEO.

Désormais, des matériaux tels que les revêtements céramiques à l'extérieur, les revêtements sans joints et les parois en béton damé peuvent être décrits, de même que les stabilisations de talus avec des éléments en équerre, les superstructures et les surfaces de rétention sur toitures, les écrans antibruit, les équipements d'arrosage, les éclairages ainsi que divers éléments de mobilier extérieur.

Pour des raisons d'exhaustivité, les diverses prestations décrites dans le paragraphe 200

ont été détaillées. Dans le sous-paragraphe 280, les fondations de divers domaines ont été regroupées.

Des prestations supplémentaires ont été ajoutées pour les installations de rétention dans le paragraphe 300.

Dans le paragraphe 400, le sous-paragraphe consacré aux produits pour revêtement en béton a été développé. A présent, il est également possible de décrire des revêtements avec pavés clinker et dalles en céramique. Par ailleurs, une place est faite aux revêtements sans joints de même qu'aux revêtements antichocs. Les prestations du domaine des pavages ont été simplifiées, celles du domaine des revêtements bitumineux ont été supprimées.

Les gabions et les éléments en équerre ont été ajoutés au paragraphe 500.

Le paragraphe 700 est désormais organisé en fonction des divers types d'espaces verts et le paragraphe 900 est désormais structuré en fonction des diverses catégories d'éléments de mobilier extérieur.

## Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment (chapitres combinés)

(suite)

### CAN 183 Clôtures et portails

Ce chapitre n'a pas subi de profonds changements. Outre l'ajout de différents diamètres de poteaux, le chapitre a été adapté à de nouvelles

normes révisées ainsi qu'à la nouvelle ordonnance sur les déchets OLED. La terminologie a été alignée sur d'autres chapitres du génie civil et des dessins ont été ajoutés ou échangés.

## Nouvelles publications Génie civil

### CAN 213 Travaux hydrauliques

Le nouveau chapitre a été allégé et réorganisé. Les prestations pour fourniture de matériaux, terrassements, transports et stockages ont été supprimées des différents paragraphes et sont désormais décrites dans un paragraphe séparé. Les travaux de terrassement ont été adaptés aux descriptions du chapitre CAN 211 «Fouilles et terrassements», année de publication 2019.

Le paragraphe 100 «Travaux préparatoires» comprend à présent les défrichements, les démolitions et les démontages ainsi que la dérivation et l'épuisement des eaux. Les pompes et les bassins de décantation pourront désormais être décrits avec le CAN 161 «Epuisement des eaux».

Les terrassements, à l'exception des travaux dans l'eau, se trouvent maintenant dans le paragraphe 200, toutes les fournitures de matériaux dans le paragraphe 300.

Les travaux devant être effectués depuis la berge ou depuis un lieu fixe, à l'aide d'engins, sont désormais décrits dans le paragraphe 400. Les travaux de plongée ne répondaient plus aux règlements actuels, ils ont été entièrement supprimés. Ces travaux doivent être décrits séparément en régie.

Le contenu du paragraphe 500 sur les ouvrages de protection en dur a été allégé.

Le paragraphe 600 propose désormais un article pour la protection biogène mécanique des berges (BMU), ainsi que des articles pour les petites structures et les gîtes pour petits animaux sont maintenant proposés. Les articles pour l'emploi de matériaux locaux, tels que les produits en laine de bois suisse, sont également nouveaux. Les fascines immergées et les seuils de protection contre l'érosion ont été supprimés, les lits de plants et de plançons ont été combinés avec les lits de plants.

Le paragraphe 700 contient désormais l'ensemble des prestations de transport et de mise en dépôt. Par principe seuls les matériaux non pollués sont compris ici. A titre d'exception, le béton de démolition, le bois et les matériaux d'excavation pollués par des néophytes sont répertoriés. Tous les autres matériaux pollués doivent être décrits avec le CAN 216 «Sites contaminés, sites pollués et élimination».

Le paragraphe 800 contient tout ce qui était jusqu'à présent décrit dans le paragraphe 700. Les inclinaisons sont désormais subdivisées en «surfaces horizontales ou en pente jusqu'à 1:4» et «avec pente supérieure à 1:4». Observer ici que les semences autochtones ont été ajoutées dans cette section.

## Nouvelles publications Bâtiment

### CAN 315 Construction préfabriquée en béton et en maçonnerie

Une révision de ce chapitre paru en 2012 était nécessaire car des normes essentielles pour ce chapitre ont été entre-temps révisées, comme la SN EN 206 (SIA 262.051) et la SN EN 13 369 (SIA 262.520), ainsi que les normes contractuelles associées SIA 118/262 et SIA 118/266.

Les articles relatifs au béton léger ont été supprimés. Le béton léger peut être désormais décrit comme du béton «normal» en indiquant la masse volumique apparente. Les articles qui manquaient auparavant sur la protection contre le bruit et les appuis avec isolation acoustique ont été ajoutés, ainsi que des articles pour les suppléments.

Le paragraphe 000 contient les définitions, les conditions de rémunération, les règles de métré, etc. ainsi que des indications sur la construction écologique.

Le paragraphe 100 contient désormais des articles relatifs aux installations de chantier.

Les exécutions spéciales ont été supprimées dans le sous-paragraphe 200. Les panneaux en maçonnerie, pour parois et façades sont déplacés dans le nouveau sous-paragraphe «Éléments en maçonnerie». L'article «Prémurs en

béton, pour parois et façades» se trouve désormais dans le sous-paragraphe «Éléments en béton».

Dans le paragraphe 400, le sous-paragraphe «Escaliers et paliers en éléments» a été complété notamment par des escaliers en éléments séparés, des pièces spéciales pour volées d'escalier et des appuis avec isolation acoustique. Dans le sous-paragraphe «Éléments manufacturés», on ne parle plus de pierre artificielle mais de béton. La pierre artificielle sera décrite avec le CAN 346.

Dans le paragraphe 500, les articles ont été complétés par des variables concernant les exigences statiques.

Dans le paragraphe 600, les sous-paragraphes traitant des armatures ont été modifiés en conformité avec le chapitre 241.

Le paragraphe 700 a été raccourci, il contient désormais des articles ouverts pour les transports et les suppléments.

Les mesures de protection collective sont maintenant décrites dans le paragraphe 800 «Montage». Les suppléments se trouvent désormais en fin de paragraphe.

Le paragraphe 900 contient désormais des articles pour la protection des parties d'ouvrage ainsi qu'un article de façon des joints. Les articles relatifs au surbéton ont été supprimés.

## Nouvelles publications Bâtiment

(suite)

### **CAN 742, 743, 744 et 745**

Ce chapitre a été actualisé sur proposition de l'Association des entreprises suisses d'ascenseurs, responsable du contenu, afin de mieux répondre aux besoins actuels du marché.

La norme SIA 118/370 «Conditions générales relatives aux ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants», valable pour ce chapitre CAN, a été révisée et est entrée en vigueur en 2016. Cette révision a entraîné des adaptations aux sous-paragraphes 010 et 030. L'évolution de normes européennes importantes pour ce chapitre ont également été prises en compte.

Concernant l'article 042 nouvellement introdu-

it, il convient d'indiquer, au chiffre 4 «Normes des associations professionnelles» dans les «indications générales», les précisions requises sur les normes choisies et influençant généralement les prix. Ces normes traitent des points suivants:

- Accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap (norme SN EN 81-70).
- Ascenseurs résistants aux actes de vandalisme (norme SN EN 81-71).
- Ascenseurs pompiers (norme SN EN 81-72).
- Fonctionnement des ascenseurs en cas d'incendie (norme SN EN 81-73).
- Constructions sans obstacles (Norme SIA 500).

### **CAN 742 Ascenseurs standard pour immeubles d'habitation**

La structure du chapitre a pour l'essentiel été conservée. Dans la mesure où la production d'ascenseurs standard de type N 1 pour 4 per-

sonnes avec une charge nominale de kg 320 a été suspendue, le chapitre n'y fait plus référence. En outre, de petites mises à jour ont été opérées, notamment en ce qui concerne les manoeuvres, au paragraphe 300.

### **CAN 743 Ascenseurs pour immeubles commerciaux, hôtels et hôpitaux**

La structure du chapitre a pour l'essentiel été

conservée, mais, de petites mises à jour ont été opérées, notamment en ce qui concerne les manoeuvres, au paragraphe 300.

### **CAN 744 Ascenseurs de charge**

La structure du chapitre a pour l'essentiel été conservée, mais, de petites mises à jour ont

été opérées, notamment en ce qui concerne les manoeuvres, au paragraphe 300, et des textes indicatifs ont également été ajoutés.

### **CAN 745 Petits monte-charge**

Dans ce chapitre, la structure a également été modifiée dans le paragraphe 200. Il en résulte

- que le nombre des divers types d'ascenseurs a pu être réduit;
- que les mesures par pas sont désormais listées directement dans l'article correspondant à chacun des divers types d'ascenseurs (d'où la suppression de l'introduction qui proposait jusqu'alors les tableaux récapitulatifs des différents types);

- que les cabines/ouvertures de service au niveau du sol du sous-paragraphe 220 ainsi que pour les cabines à deux compartiments superposés du sous-paragraphe 230, les diverses charges nominales possibles sont désormais rassemblées respectivement dans un seul article offrant une meilleure lisibilité.

Les ascenseurs de type K 1, K 2 et K 11 peuvent dorénavant être choisis avec ouvertures de service sur côtés adjacents également.

## Nouvelles publications Installations

### **CAN 451 Chauffage: Production de chaleur**

Une révision approfondie du chapitre était nécessaire, car quasiment toutes les normes, directives et fiches techniques fondamentales pour ce chapitre ont été republiées depuis 1998. En outre, les technologies et les produits ont changé ou ont évolué. Les chaudières à mazout et à gaz prennent maintenant moins d'importance alors que les technologies actu-

ellement les plus usitées dans les domaines de l'énergie solaire et des pompes à chaleur ont été ajoutées. Les deux chapitres CAN 456 «Chauffage: Mesure, commande, régulation» et CAN 458 «Chauffage: cheminées et conduits d'évacuation» ont été intégrés dans ce chapitre. Les échangeurs de chaleur ont été repris du chapitre CAN 455 «Chauffage: Appareils».

### **CAN 452 Chauffage: Emission de chaleur**

Depuis la dernière publication en 1998, toutes les normes importantes pour ce chapitre (entre autres la directive relative à l'éco-conception (ErP) des systèmes de chauffage) ont été republiées, une révision complète était donc nécessaire. Plusieurs produits ont été modifiés, les nouveaux produits ont été ajoutés et ceux qui ne sont plus utilisés ont été supprimés.

La description des corps de chauffe a été mise à jour, ils sont désormais répertoriés en fonction des listes de prix des fournisseurs, et non plus en fonction de la puissance fournie comme auparavant. Conformément à la pratique du CAN, les désignations des types sont désormais indiquées sous forme neutre et avec leurs dimensions.

## Nouvelles publications Installations

(suite)

### CAN 453 Chauffage: Tuyauterie

En raison de la révision de normes importantes, ce chapitre a dû être entièrement révisé. Les techniques obsolètes ont été supprimées et les nouveaux produits ajoutés. Des dimensions supplémentaires pour les tuyaux

et de nouveaux raccords ont été ajoutés aux installations isolées d'usine. Les tuyauteries d'évacuation des effluents gazeux produits par la combustion seront dorénavant décrites avec le chapitre CAN 451.

### CAN 454 Installations de chauffage:

#### Appareils, robinetterie

Le nouveau chapitre remplace la version précédente avec l'année de parution 1994. Une révision fondamentale était nécessaire, car de nombreuses normes, directives et fiches techniques ont été récemment publiées. Les technologies obsolètes des compteurs et des pom-

pes à chaleur et les produits qui ne sont plus utilisés dans la pratique ont été supprimés et remplacés par des technologies et des produits actuels. La proportion d'énergie renouvelable à utiliser a été redéfinie. Le chapitre 455 n'étant plus publié, les vases d'expansion, les distributeurs, les collecteurs et les pompes ont été intégrés dans ce chapitre.

### 524 Systèmes de distribution et de câblage

Le nouveau chapitre synthétise les articles précédents pour les systèmes de rails con-

ducteurs, de câbles plats et de câblage à emboîtement.

### CAN 581, 582, 587 et 588: 4 nouveaux chapitres pour les projets BIM

Avec ces quatre nouveaux chapitres, les installateurs-électriciens et les planificateurs-élec-

triciens qui utilisent la méthode BIM peuvent décrire leurs parties d'installation pour courant fort et faible tant pour les bâtiments utilitaires que d'habitation.

## Informations complémentaires sur les chapitres Installations

Dans le domaine des **Installation sanitaires, chauffage, ventilation, climatisation** (400), plusieurs articles complémentaires ont été ajoutés aux chapitres 412, 426 et 427.

Dans le domaine des **Installations électriques** (500), des ajustements de titre ont été nécessaires car la distinction entre courant fort et courant faible avec le (E) pour les installations électriques et le (T) pour les télécommunications n'est plus pertinente. En outre, les contenus qui ont été modifiés, étendus ou supprimés au fil des ans a rendu nécessaire une adaptation des titres. Cela concerne les groupes de chapitres, sous-groupes de chapitres et chapitres suivants: 500, 512, 513, 514, 521, 522, 526, 530, 531, 542, 543, 551, 552, 570, 573, 574, 583, 584, 585, 586.

Dans le domaine Electro et Télécommunication, certains chapitres ont été adaptés pour correspondre au niveau actuel de la technique et de la réglementation, et pour tenir compte de nouveaux produits apparus sur le marché.

### Groupe de chapitres CAN 500

**CAN 512** Révision et extension des introductions; boîtes de passage pour installations hermétiques.

**CAN 513** Nouveaux canaux d'allège, canaux résistants au feu I90 et colonnes de raccordement.

**CAN 514** Nouveaux box de faux-plancher courant fort et faible.

**CAN 522** Adaptation de l'assortiment de câbles résistants aux UV, câbles pour batteries, câbles optimisé CEM FE180; extension de l'assortiment de la classe de résistance au feu B2.

**CAN 526** Système à fiche pour câblage horizontal FO.

**CAN 542** Assortiment élargi de variateurs et thermostats; rajout de prises USB type C, nouveaux poussoirs stores et radio.

**CAN 551** Système à fiche pour câblage horizontal FO.

**CAN 561** Nouveaux articles pour Data Secure, combinés aux actionneurs de commutation/stores, actionneurs à surveillance de charge et senseur tournant.

**CAN 563** Régulateur rotatif DALI Power incl. Tunable White; détecteur de présence esclave pour DALI.

**CAN 574** M+R de rails électriques «normaux» et «complexes».

**CAN 585** Nouvelle différenciation entre villa et habitat groupé pour les terres circulaires ou de fondation.

Pour effectuer une adaptation des descriptifs de la version 2020 (ou antérieure) à la version 2021, les articles supprimés doivent être remplacés manuellement par les nouveaux articles.

Ces modifications sont publiées uniquement sous forme électronique. Un logiciel ou le CAN-Viewer permet d'accéder en tout temps aux articles descriptifs actualisés.

---

## Informations générales

### Documentation CRB 1026 Liaisons avec le CAN

Cette documentation ventile les éléments du eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment (SN 506 511) et du Code des coûts de construction Génie civil eCCC-GC (SN 506 512) par chapitre CAN. Elle permet de trouver rapi-

dement et aisément les bons articles CAN pour rédiger un appel d'offres. Elle propose aussi une méthode succincte pour créer des valeurs référentielles sur la base des coûts de réalisations antérieures.

Dans l'annexe, la documentation fournit en outre la liaison du CAN au CFC et inversement.

---

## Archivage de chapitres CAN

Dans le domaine des installations du bâtiment, les chapitres 455 D/94 «Chauffage: appareils», 456 D/94 «Chauffage: Mesure, commande, régulation», 458 D/96 «Chauffage: cheminées et conduits d'évacuation» et 541 D/06 «Boîtes de dérivation et manchons de câbles (E)» sont retirés ou archivés, c'est-à-dire qu'ils ne sont plus disponibles dans le jeu de données V'21. Les deux chapitres 456 et 458 ont été comp-

lètement intégrés dans le chapitre 451 «Chauffage: Production de chaleur», tout comme les échangeurs de chaleur du chapitre 455. Les vases d'expansion, distributeurs, collecteurs et pompes précédemment décrits dans le chapitre 455 figurent désormais dans le chapitre 454 «Installations de chauffage: appareils, robinetterie».

---

## Mises à jour

Pendant l'année écoulée, les utilisateurs ont souhaité des modifications. Ils ont aussi signalé des erreurs dans quelques chapitres CAN. Ces erreurs ont été corrigées. Les données téléchargeables sur CRB-Online ont été

mises à jour, l'utilisateur a donc accès aux dernières données actualisées. Quant à la forme imprimée, les corrections peuvent être consultées sous [crb.ch/Normen-Standards/Normpositionen/Anwendungshilfen](http://crb.ch/Normen-Standards/Normpositionen/Anwendungshilfen).

---

### CAN 223 F/18 Chaussées et revêtements

L'asphalte compact n'est pas utilisé en Suisse. C'est pourquoi, au chapitre 223, la définition de l'asphalte compact à l'article 031.150 et à l'article 131.500 «Installations pour la mise en

oeuvre d'asphalte compact» a été supprimée. Le revêtement AC EME convient aussi bien pour les couches de base que pour les couches de liaison. L'article 463 a été adapté en conséquence.

---

### CAN 237 F/20

#### Canalisations et évacuation des eaux

Pour les tuyaux et raccords en polyéthylène (sous-paragraphe 450), polypropylène (sous-paragraphe 460) et chlorure de polyvinyle

(sous-paragraphe 470), le diamètre 110 a été ajouté. En outre, les subdivisions des embranchements en polyéthylène et en polypropylène ont été uniformisées.

---

### CAN 321 F/13 Construction métallique

Avec l'introduction de la LPCo, les exigences en matière de qualification des fabricants et d'assurance-qualité/contrôle-qualité ont été fondamentalement modifiées (norme SN EN 1090). Après la fin de la période de transition et l'entrée en vigueur de la norme révisée SIA 263/1, des lacunes ont été corrigées ou des adaptations effectués dans ce chapitre. De

nouveaux articles ont été ajoutés dans le tout nouveau sous-paragraphe 040 «Assurance qualité et contrôle qualité». Dans le paragraphe 200 «Dessins de fabrication», la distinction souvent peu claire entre concepteurs et entrepreneurs a été prise en compte avec le nouveau sous-paragraphe 220 «Dimensionnement et dispositions constructives».

---

### CAN 361 F/12 Toitures inclinées:

#### Déconstruction, remise en état

Deux nouveaux articles (264, 265) ont été ajoutés pour la dépose des dispositifs antichutes et des installations solaires photovoltaïques et thermiques. Le nouveau groupe de sous-articles 271.300 peut être utilisé pour décrire la

dépose de profilés pour plaques de fibres-ciment planes. L'entraxe des lattes, le pureau ou la section des lattes ont été ajoutés là où cela était nécessaire. Les teintes de la catégorie de prix 6 ont été ajoutées pour les revêtements de corniches avec larmiers et de virevents, en fibres-ciment.

---

### CAN 363 F/12 Toitures inclinées:

#### Sous-toitures, couvertures

De nombreux ajouts et corrections ont été nécessaires pour mettre à jour ce chapitre:

- Entraxe des lattes modifié : sous-groupe de sous-articles 711.110 et 713.110.
- Sections des lattes élargies: sous-groupe de sous-articles 713.110, .120 ; 716.210 ; 772.410, .510 ; 774.110.

Les plaques de fibres-ciment profilées petit format, (groupe de sous-articles 724.100) seront décrits uniquement avec une hauteur de profil de 53 mm. Les plaques de fibres-ciment profilées petit format, pressées individuellement (groupe de sous-articles 724.200) ne sont plus produites et ont été supprimées.

Un nouveau groupe de sous-articles 761.500 a été introduit pour la façon d'égout avec bavette

## Mises à jour

CAN 363 F/12 (suite)

de chéneau pour les plaques de fibres-ciment profilées.

Pour les pare-neige des systèmes de couverture à surface plane, trois variantes supplémentaires de supports de tube ont été ajoutées (sous-groupe de sous-articles 921.120 à .140).

Pour les couvertures en plaques de fibres-ciment profilées petit format, un nouveau pare-

neige en tôle d'acier avec retombée dans le creux du profil a été introduit [groupe de sous-articles 922.200].

A l'article 962, les crochets de sécurité en acier zingué à chaud ont été complétés par des exécutions en acier inoxydable non revêtu et revêtu.

Trois dessins ont été déplacés dans les sous-paragraphes 770 et 920.

### **CAN 682 F/97 Nettoyage du bâtiment, en fin de chantier**

Le nettoyage ou l'élimination inappropriés des éclaboussures de ciment et similaires sur les fenêtres à l'aide d'un grattoir à vitre provoque souvent des rayures sur les vitres. Cela conduit souvent à des litiges juridiques. C'est pour-

quoi la directive 102 «Nettoyage du verre» de l'Institut Suisse du verre dans le bâtiment (SIGAB) a été ajoutée à l'article 011.420. En outre, le mot «lame» a été remplacé par «racleuse en caoutchouc» dans tout le chapitre pour les descriptions des prestations relatives aux fenêtres.

## Auxiliaire d'application

### **Indications générales**

Toutes les nouvelles publications contiennent, dans les «Indications générales», un renvoi aux normes contractuelles et aux normes

techniques en vigueur. Ces indications s'affichent dans les logiciels d'application certifiés IfA18

### **Schémas d'élaboration de descriptifs**

Les schémas d'élaboration de descriptifs montrent sous forme graphique comment un cha-

pitre CAN est subdivisé. En un clin d'oeil, on voit les critères sur lesquels le chapitre a été construit.

### **Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs**

Les «Fiches techniques pour l'établissement

de descriptifs» illustrent comment établir des descriptifs à l'aide du CAN pour certains domaines de la construction.

### **Annexes**

Les annexes apportent des informations sup-

plémentaires au sujet du chapitre concerné et proposent un soutien pratique.

### **Nouveau guide de l'utilisateur du CAN**

Tout ce qu'il faut savoir sur le CAN s'y trouve. Ce guide explique essentiellement la structure des chapitres CAN avec les différents types d'articles, les variables, etc., et donne des informations générales sur le CAN, sur les documents d'aperçu, les pages annexes et les données contextuelles. Il explique également

comment utiliser les articles de réserve et fournit un résumé des types de classification des coûts et des types de quantité utilisés dans le CAN.

Tous les auxiliaires d'application peuvent être téléchargés gratuitement avec ce lien:

[crb.ch/Normen-Standards/Normpositionen/Anwendungshilfen](http://crb.ch/Normen-Standards/Normpositionen/Anwendungshilfen)

## Autres nouveautés

### **Code des coûts de construction Bâtiment par éléments eCCC-bât**

En collaboration avec plus de 50 experts issus du secteur suisse de la construction, le comité de la norme a révisé la norme suisse SN 506 511 et l'a adaptée aux exigences de ces nouveaux développements. Les retours de la pratique ont également été pris en compte. Afin de clarifier le sens du «e» et de souligner le rapport aux éléments, le projet de norme s'intitule désormais «Code des coûts de construction Bâtiment par éléments eCCC-Bât».

La norme reste globalement la même, mais certaines améliorations ont été apportées:

- Le code a été reformaté pour faciliter la lecture automatisée: X01.01 au lieu de X 1.1.
- Introduction d'un deuxième système référentiel B pour établir des quantités à partir de maquettes 3-D tels que le volume ou le

nombre d'éléments comme grandeur référentielle.

- Les grandeurs référentielles sont uniformément abrégées en anglais dans les éditions allemande, française et italienne.
- Répartition des différents éléments, par exemple C4.2 «Escaliers, rampes» en C04.02 «Escaliers et rampes intérieurs» et C04.03 «Paliers intérieurs» pour mieux exploiter les éléments du modèle.
- Réorganisation du groupe principal D «Installations» d'après la norme SIA 411 «Représentation modulaire des installations techniques du bâtiment».
- Les sous-éléments (quatrième niveau) du groupe d'éléments H 4 «Installations hospitalières» ont été déplacés dans l'eCCC-Gate.

### Complément à l'eCCC-Bât

En raison des changements apportés à la norme, le complément à l'eCCC-Bât a dû également être révisé. Ce guide d'introduction permet à l'utilisateur de se familiariser facilement avec l'eCCC-Bât. Des textes courts et des illustrations parlantes décrivent comment utiliser au mieux la norme. L'eCCC-Bât définit les grandeurs référentielles, les règles de métré,

la répartition des coûts et les délimitations correspondantes pour chaque niveau normalisé. En outre, le complément contient les tables de correspondance vers les classifications de coûts Code des frais de construction CFC (2017), International Construction Measurement Standard ICMS (2019) et Code des coûts de construction Bâtiment eCCC-Bât (2012).

### werk-material.online

Cette banque de données numériques est structurée selon des attributs, des normes et des standards définis de manière uniforme. Elle contient des valeurs référentielles mesurables et comparables en fonction de critères de qualité (par exemple, l'emplacement, la quantité, le type d'ouvrage, la phase du projet, la situation et le type de construction). L'utilisateur peut obtenir rapidement un aperçu de tous les objets de référence. En fonction de ses besoins, il peut les filtrer par prix et quantité référentielle, genre de coûts, région ou type d'ouvrage. Il peut sélectionner un ouvrage et afficher toutes les informations qui le concernent: localisation, date de réalisation, intervenants, informations sur la construction, installations du bâtiment ainsi que ses conditions urbanistiques, constructives et architecturales. Les données sur les coûts sont structurées selon les standards CFC et eCCC de CRB et font référence à différentes règles de métré (surfaces et volumes). Les valeurs référentielles peuvent être affichées en chiffres

absolus ou en pourcentage des coûts de construction. En quelques secondes, les coûts peuvent être convertis en fonction des grandes régions et de l'indice des prix. À l'aide des différents outils d'analyse, l'utilisateur peut comparer rapidement son projet avec d'autres ouvrages similaires et ainsi mieux estimer les coûts. Les chiffres comparatifs fournissent aux concepteurs une base solide pour leurs discussions avec les maîtres d'ouvrage.

L'application web werk-material.online est mise à jour en permanence. Avec la nouvelle version, les utilisateurs peuvent également saisir et évaluer leurs propres ouvrages. Deux lots de données sont actuellement proposés: 1) Les éléments calculés par l'OFS avec les prix nets moyens des articles descriptifs du CAN, élaborés avec le concours de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la base d'études de marché des quatre dernières années. 2) Plus de 900 valeurs référentielles de types d'ouvrages provenant du Catalogue des types d'ouvrages de CRB et des ouvrages de «werk-material».

### De nouvelles perspectives pour l'utilisation numérique des standards CRB

Les nouvelles techniques et exigences ont entraîné la création d'un nouveau format d'échange des données. L'ensemble des consignes relatives à l'échange et à l'utilisation des données figurent depuis le 1er janvier 2018 dans le guide «IfA18 - Informations focalisées sur les applications», à destination des éditeurs de logiciels. Après une phase transitoire qui a duré deux ans, seul le format IfA18 est valable depuis le 1er janvier 2020.

### IfA18: Les atouts pour l'utilisateur en un clin d'oeil

- Afin de décrire plus précisément un article CAN, l'utilisateur a désormais la possibilité d'ajouter des annexes, des images ou tout autre document aux articles CAN, après le texte de l'article ou le type de variable.
- Il peut aussi ajouter aux articles CAN des informations sur les produits à partir de la plateforme prd.crb.ch. Ces informations peuvent bien sûr être aussi partagées dans leur intégralité.
- Les eco-devis - indications écologiques sur le CAN - peuvent également être échangés dans le descriptif.
- Les calculs détaillés de la quantité d'un article peuvent désormais être exportés dans le descriptif, ce qui simplifie considérablement l'échange de données relatives au métré.

- Le CAN est réédité annuellement. Les erreurs identifiées après la dernière publication ne peuvent pas être corrigées en cours d'année. Désormais, les données afficheront des informations sur les éventuelles corrections dans les chapitres CAN déjà publiés.
- On peut désormais échanger des données sur les évaluations des besoins financiers, les estimations sommaires de coûts et les estimations de coûts ainsi que sur les devis établis avec l'eCCC, y compris les affectations de coûts selon d'autres subdivisions... des documents supplémentaires peuvent également être ajoutés à l'eCCC.
- Outre les trois nouvelles subdivisions - type d'installation, subdivision par affectations et subdivision par locaux -, de nouveaux genres de prix (par ex. N = Non compris dans l'offre ou I = Inclus) facilitent également la communication.
- L'application des différents taux de TVA et les modèles relatifs aux conditions ont été harmonisés.

Sur crb.ch (rubrique: Stories), vous trouverez des informations détaillées sur l'IfA18 et les logiciels certifiés.

Afin que chacun puisse bénéficier de ces avantages et que l'échange de données continue à fonctionner correctement, les utilisateurs du CAN sont invités à utiliser uniquement le nouveau format selon l'IfA18 (.crbx) pour la création de nouveaux descriptifs, comme convenu contractuellement.

---

## Autres nouveautés

(suite)

### Informations supplémentaires sur la plate-forme des produits de construction prd.crb.ch

Grâce aux 20'000 références aux produits PRD dans le CAN, les concepteurs, maîtres d'ouvrage et entrepreneurs disposent d'une aide à la décision pratique. Ils apparaissent à l'écran au bon moment, à savoir lors de l'établissement du descriptif.

En outre, de précieuses informations sur les produits sont accessibles gratuitement sur prd.crb.ch:

- des descriptions d'entreprises
- des références aux produits PRD et des descriptions de produits
- des descriptifs types
- des dessins techniques, PDF, objets CAO et BIM
- divers documents et certificats
- des liens utiles, par ex. matériaux de construction + textures CAD, EcoBau, Devistool